

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**  
-----

**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 20 décembre 2017

art. 16 Code Municipal : **35**  
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 22 décembre 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2017

qui ont pris part à la  
délibération **32**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général  
des Services

**OBJET**

**12**

**APPROBATION DES STATUTS  
DU SAGYRC ET  
DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS DANS LE  
CADRE DE CES NOUVEAUX  
STATUTS**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN (à partir du rapport n° 2), MOUSSA,  
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-  
BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÉN, MOMIN, CAUCHE,  
DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, ALLES,  
ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (à partir du rapport  
n° 3), CAMINALE, VALENTINO (jusqu'au rapport n° 5),  
COSSON, PIOT, TULOUP, PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. NEGRO (pouvoir à Mme LOCTIN),  
VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), LATHUILIÈRE (pouvoir  
à M. TULOUP),

Membres absents : MM. GRÉLARD, COATIVY.

Les lois MAPTAM et NOTRe ont créé une compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite GEMAPI, affectée aux communes et transférée automatiquement à la Métropole de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La GEMAPI est exercée par le SAGYRC ainsi que les compétences dites complémentaires : l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion de la ressource en eau, la surveillance des milieux aquatiques, l'éducation à l'environnement. Par conséquent, le mécanisme de représentation au SAGYRC, pour la compétence GEMAPI est celle de la Métropole de Lyon.

Les nouveaux statuts du SAGYRC applicables au 1er janvier 2018 prévoient que le syndicat soit administré par un Comité composé de délégués désignés par les collectivités adhérentes. Chaque commune adhérente dispose désormais d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Pour rappel, la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon disposait jusqu'à présent de deux délégués titulaires et deux suppléants :

| titulaires           | suppléants         |
|----------------------|--------------------|
| - Véronique SARSELLI | - Pierre BARRELLON |
| - Gérard PATTEIN     | - Robert DUMOND    |

Le conseil municipal doit donc élire un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant pour représenter la Commune. Un même délégué ne peut pas être désigné à la fois par une commune et par la Métropole de Lyon.

Sont proposés les délégués suivants :

| titulaire        | suppléant       |
|------------------|-----------------|
| - Gérard PATTEIN | - Robert DUMOND |

Compte tenu de l'absence (oubli), sur ce rapport, de formule de délibération, Madame le Maire a proposé, au moment de l'examen du présent rapport, à 22H (2H56 sur l'enregistrement) l'amendement suivant :

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les nouveaux statuts du SAGYRC et de fait, le maintien de l'adhésion à ce syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les compétences dites complémentaires,
- de désigner Monsieur Gérard PATTEIN titulaire et Monsieur Robert DUMOND suppléant, comme représentants de la commune au SAGYRC.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions),

- APPROUVÉ les nouveaux statuts du SAGYRC et de fait, le maintien de l'adhésion à ce syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les compétences dites complémentaires,
- DÉSIGNE monsieur Gérard PATTEIN en qualité de titulaire et monsieur Robert DUMOND en qualité de suppléant comme représentants de la commune au SAGYRC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : statuts

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI